

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 041-6216/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Réaménagement de la déchèterie de Château-Gombert" MET 19/11487/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses actions au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence compte 17 déchèteries dont celle de Château-Gombert sise à Marseille dans le 13^e arrondissement.

Cette déchèterie, très fréquentée, présente des difficultés d'exploitation liées à l'implantation des quais de déchargement et un plan de circulation inadapté rendant son usage difficile pour les usagers. De plus, son système de collecte et de traitement des eaux de ruissellement doit être impérativement modernisé.

Aussi une première délibération a été approuvée en date du 11 mai 2009 pour son réaménagement d'un montant de 1 012 000 €.

Cette opération n'ayant pu être menée à bien pour des raisons techniques, une nouvelle délibération en date du 14 décembre 2016 n° PGD 003-406/16/CT a été approuvée par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la revalorisation de l'opération « Réaménagement de la déchèterie de Château-Gombert ».

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Le réaménagement de cette déchèterie sera possible du fait d'une zone mitoyenne annexée permettant la création de cinq quais de déchargement supplémentaires, une circulation élargie à sens unique ainsi que de nouveaux locaux plus fonctionnels pour les agents d'accueil.

Le coût total prévisionnel de cette opération est estimé à 1 964 231,13 € HT (un million neuf cent soixante-quatre mille deux cent trente et un euros et treize centimes HT) soit 2 357 077,35 € TTC (deux millions trois cent cinquante-sept mille soixante-dix-sept euros et trente-cinq centimes TTC).

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département 13 « Plan partenarial métropolitain »	67,10 %	1 318 000,00 euros
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « 11 ^{ème} programme 2019-2024 »	2,88 %	56 600,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,02 %	589 631,13 euros
TOTAL HT		1 964 231,13 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° 16/15040 CT du 14/12/2016 créant l'Autorisation de Programme relative à l'opération 2016104002.
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 18 juin 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Réaménagement de la déchèterie de Château-Gombert »

Délibère

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets » 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération 2016104002.

La recette correspondante sera constatée en section investissement sur le Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets » 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence,- Nature 1323 pour le Conseil Départemental et Nature 1321 pour Agence de l'Eau- Fonction 7213 – Sous politique G110 - Code opération n° 2016104002.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN